

Les dépenses de protection sociale, essentiellement constituées de prestations sociales, atteignent 902,3 milliards d'euros en 2022. En légère augmentation en euros courants (+1,7 %), leur part dans le PIB baisse de plus d'un point, de 35,5 % à 34,2 %. Les prestations des risques vieillesse-survie et famille augmentent en euros courants du fait des revalorisations, alors que celles du risque santé restent dynamiques, notamment du fait du Covid-19 et des mesures du Ségur de la santé. En raison de la reprise de l'activité économique, les prestations des risques emploi et pauvreté-exclusion sociale sont en net recul. Du fait de l'inflation, les prestations sociales prises dans leur ensemble augmentent moins vite que les prix. En particulier, le risque vieillesse-survie, moteur de l'augmentation en valeur, diminue en volume.

Les emplois de la protection sociale baissent en part de PIB en 2022

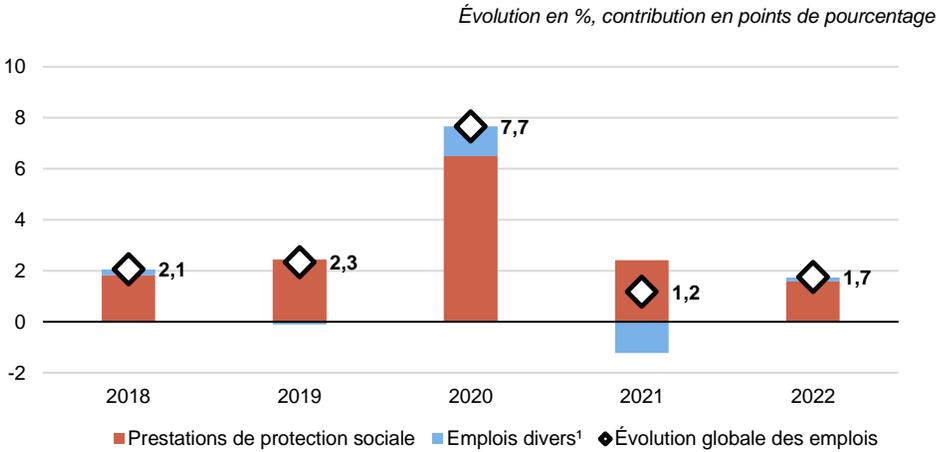
Après une légère hausse en 2021 (+1,2 %), les **emplois** de la protection sociale augmentent de nouveau en 2022, à un rythme modéré (+1,7 %) [graphique 1] pour atteindre 902,3 milliards d'euros (tableau 1), soit 34,2 % du produit intérieur brut (PIB), contre 35,4 % en 2021. Il s'agit de la deuxième année consécutive de baisse des dépenses en part de PIB, après la nette hausse liée à la crise sanitaire en 2020. Les dépenses de protection sociale ont augmenté de 11 % environ entre 2019 et 2022, à peu près en ligne avec le PIB en valeur sur la période. Toutes ces évolutions reflètent essentiellement celles des **prestations sociales** qui représentent 94 % des dépenses en 2022, pour un total de 848,9 milliards d'euros (voir *infra*).

Les **emplois divers**, principalement des frais non financiers (subventions, rémunérations et taxes sur

les salaires payés par les régimes) s'élèvent à 53,5 milliards d'euros, soit 6 % des dépenses de protection sociale en 2022. Les emplois divers ont augmenté de manière modérée entre 2021 et 2022 (+2,8 %). La croissance des emplois divers en 2022 s'explique avant tout par l'augmentation des stocks de masques par Santé publique France, stocks constitués dès 2020 dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

La relative stabilité des emplois divers contraste avec les évolutions très fortes des années précédentes (+10 milliards d'euros en 2020, puis -11 milliards en 2021) liées au versement, en 2020, de subventions de soutien à l'activité des professionnels de la santé. En 2022, conformément à ce qui était constaté avant le Covid-19, l'évolution des emplois divers ne contribue que marginalement à celle des dépenses de protection sociale dans leur ensemble (graphique 1).

Graphique 1 Évolution des emplois de la protection sociale et contribution des différentes composantes



1. Les emplois divers regroupent les frais financiers, les emplois du compte de capital et les autres emplois non classés ailleurs.

Lecture > En 2022, les prestations sociales contribuent à hauteur de 1,6 point de pourcentage à la croissance des emplois, qui s'établit au global à +1,7 %.

Source > DREES, CPS.

Tableau 1 Emplois de la protection sociale et évolutions entre 2019 et 2022

Niveaux en milliards d'euros, évolutions en %

	Niveaux				Évolutions	
	2019	2020	2021	2022	22/21	22/19
Emplois	814,1	876,5	886,8	902,3	1,7	10,8
Dont prestations sociales	760,9	813,7	834,8	848,9	1,7	11,6
Vieillesse-survie	346,6	353,5	360,1	375,6	4,3	8,4
Santé	266,9	279,0	307,8	317,7	3,2	19,0
Famille	55,6	57,3	56,1	59,1	5,4	6,2
Emploi	46,2	74,4	60,3	47,8	-20,7	3,6
Pauvreté-exclusion sociale	28,7	32,5	34,7	33,1	-4,5	15,4
Logement	16,9	16,8	15,9	15,6	-1,8	-7,7
Dont emplois divers¹	53,3	62,8	52,0	53,5	2,8	0,4

1. Les emplois divers comprennent des frais financiers ou non financiers, des emplois du compte de capital et d'autres emplois (annexes 4 et 6).

Lecture > En 2022, les emplois de la protection sociale s'élèvent à 902,3 milliards d'euros, dont 848,9 milliards de prestations sociales. Ils ont augmenté de 1,7 % par rapport à 2021, et de 10,8 % par rapport à 2019.

Source > DREES, CPS.

La revalorisation des pensions de retraite et les hausses de salaires hospitaliers font progresser les dépenses des risques vieillesse-survie et santé

Les risques vieillesse-survie et santé représentent à eux deux 82 % de l'ensemble des prestations en 2022, dont 44,2 % pour le risque vieillesse-survie (375,6 milliards d'euros) et 37,4 % pour le risque santé (317,7 milliards d'euros). Le risque famille représente 7,0 % du total des prestations sociales (59,1 milliards d'euros). En 2022, les prestations sociales des risques vieillesse-survie, santé et famille ont augmenté respectivement de 4,3 %, 3,2 % et 5,4 % (tableau 1).

Le contexte inflationniste de l'année 2022 explique l'accélération des dépenses des risques vieillesse-survie et famille. C'est principalement la revalorisation des pensions de retraite qui explique la hausse des prestations sociales du risque vieillesse-survie. Dans une moindre mesure, la hausse tendancielle du nombre de bénéficiaires des pensions de retraite y contribue aussi¹. Pour le risque famille, malgré la baisse du nombre de bénéficiaires des prestations² – à l'exception de l'allocation de soutien familial (ASF)³ –, les revalorisations successives de l'ensemble des prestations familiales en avril et en juillet 2022 du fait de l'inflation, ainsi que l'augmentation de 50 % du montant de l'ASF au 1^{er} novembre 2022, expliquent l'augmentation du niveau des prestations.

Le reflux de la crise liée au Covid-19 entraîne un ralentissement des prestations du risque santé en 2022 (+4,5 % en 2022 après +10,3 % en 2021), mais celles-ci restent dynamiques. Les vagues épidémiques liées à l'apparition du variant Omicron ont notamment entraîné une hausse des indemnités journalières. Par ailleurs, les mesures de revalorisation du point d'indice dans la fonction publique ont entraîné une forte augmentation des prix des soins à l'hôpital public.

Du fait de son poids modéré dans l'ensemble des prestations, le risque famille contribue moins que les risques vieillesse-survie et santé à la croissance des prestations sociales (graphique 2).

Le dynamisme du marché de l'emploi en 2022 entraîne une baisse des prestations des risques emploi et pauvreté-exclusion sociale

En 2022, les prestations des risques emploi (5,6 % du total des prestations, soit 47,8 milliards d'euros), pauvreté-exclusion sociale (3,9 %, 33,1 milliards d'euros) et logement (1,8 %, 15,6 milliards d'euros) baissent et atténuent ainsi la croissance des prestations sociales dans leur ensemble.

S'agissant des risques emploi et pauvreté-exclusion sociale, la poursuite de la reprise économique en 2022 explique la forte diminution des prestations versées (respectivement -20,7 % et -4,5 %). Les nombres de bénéficiaires des allocations chômage⁴ et du chômage partiel⁵ sont en baisse en raison de la reprise de l'activité, couplée à une diminution du montant de l'aide au retour à l'emploi (ARE) consécutive à la réforme de l'assurance chômage de fin 2021. Même si le niveau des prestations du risque pauvreté-exclusion a été revalorisé dans le courant de l'année 2022, pour tenir compte de l'inflation, les montants globaux de ces prestations ont baissé. Ceci s'explique par la disparition de l'indemnité inflation⁶ et par la baisse du nombre de bénéficiaires des prestations, notamment ceux du revenu de solidarité active (RSA)⁷, consécutive au rebond du marché du travail.

Les prestations du risque logement sont également en baisse, en raison du repli du nombre de bénéficiaires⁸ de l'allocation de logement familiale (ALF), de l'aide personnalisée au logement (APL) et de l'allocation de logement sociale (ALS). Cette diminution des bénéficiaires provient de plusieurs facteurs : une augmentation des revenus des ménages plus rapide que celle des barèmes des allocations, avec notamment l'indexation du smic sur l'inflation, et la fin de la montée en charge de mesures réglementaires telles que la contemporanéisation des allocations logement ou la suppression des aides au logement dans le secteur de l'accession.

¹ En 2022, le nombre de bénéficiaires d'une pension de retraite de droit direct du régime général augmente de 1,3 % (source : DREES, enquête annuelle auprès des caisses de retraite).

² Entre 2021 et 2022, le nombre de bénéficiaires des allocations familiales est stable (-0,4 %), alors que ceux du complément familial (-1,5 %) ou de l'allocation de rentrée scolaire (-1,6 %) sont en baisse (sources : CNAF et MSA).

³ Entre 2021 et 2022, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial a augmenté de 1,0 %. Cette prestation représente 2 milliards d'euros en 2022 (sources : CNAF et MSA).

⁴ Le nombre de bénéficiaires de l'aide au retour à l'emploi (ARE) est en baisse de 12 % en 2022. On retrouve la même dynamique sur l'allocation de solidarité spécifique (ASS) [-11 %] et l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP) [-33 %] (source : Pôle emploi, Fichier national des allocataires [FNA]).

⁵ Le dispositif du chômage partiel a bénéficié à 0,3 million de bénéficiaires au maximum en 2022 (en moyenne au premier trimestre) contre 6,1 millions au maximum en 2020 (en moyenne au deuxième trimestre). Cette baisse s'explique par la fin des mesures exceptionnelles liées au Covid-19 (source : Si-Apart, Dares).

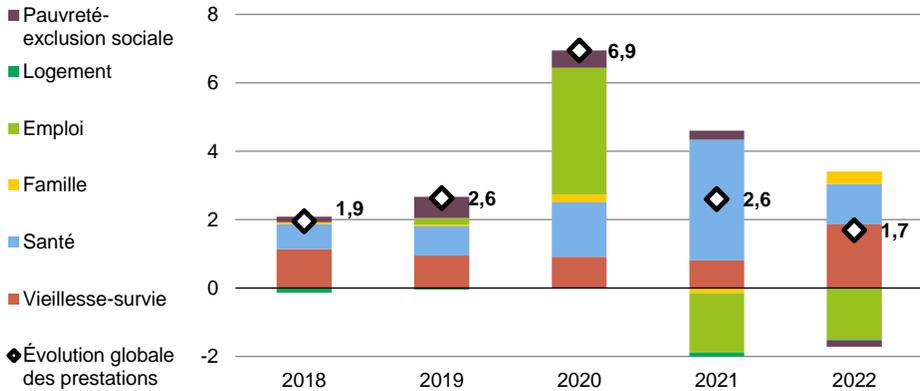
⁶ Bien qu'une partie de l'indemnité inflation ait effectivement été versée en 2022, elle a été entièrement comptabilisée en 2021, conformément au principe d'enregistrement en droits constatés. Elle est décrite plus en détail dans le Panorama de la DREES *La protection sociale en France et en Europe en 2021*.

⁷ Le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué de 3,9 % en 2022 (sources : DREES, CNAF et MSA).

⁸ Les nombres de bénéficiaires de l'ALF (-6,1 %), de l'ALS (-1,2 %) et de l'APL (-0,5 %) sont tous en diminution entre 2021 et 2022 (sources : CNAF et MSA).

Graphique 2 Évolution des prestations de protection sociale et contributions des différents risques sociaux

Évolution en %, contributions en points de pourcentage



Lecture > En 2022, les prestations du risque santé contribuent pour 1,2 point à la croissance de l'ensemble des prestations qui s'établit à +1,7 %.

Source > DREES, CPS.

Les prestations sociales augmentent de 1,7 % en 2022 après deux années de crise et sont à un niveau plus élevé qu'en 2019

Au global, en 2022, l'ensemble des prestations de protection sociale ralentit pour atteindre un niveau de 848,9 milliards d'euros. Après deux années de crise avec une forte augmentation des prestations (+6,9 % en 2020 et +2,6 % en 2021), elles augmentent de 1,7 % en 2022 (*graphique 2*). Rapporté à l'ensemble de la population, le montant de prestations sociales en 2022 représente 12 550 euros en moyenne par habitant (*graphique 3*) ; les principales composantes étant les risques vieillesse-survie avec 5 550 euros en moyenne par habitant, et santé avec 4 700 euros en moyenne par habitant.

Depuis 2019, les prestations sociales de l'ensemble des risques sociaux ont augmenté, à l'exception du risque logement (-7,7 % en 2022 par rapport à 2019) du fait de réformes successives. Le risque santé est celui qui a le plus augmenté (+19,0 %), en raison d'une hausse très forte pendant la crise liée au Covid-19 et des effets du Ségur de la santé. En dépit

de la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA entre 2019 et 2022¹, les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale ont beaucoup augmenté par rapport à 2019 (+15,4 %). Cela s'explique par le dynamisme d'autres prestations comme la prime d'activité et le chèque énergie, mais aussi par la mise en place, en 2022, de l'aide exceptionnelle de solidarité.

En raison de mesures exceptionnelles de chômage partiel pendant la crise liée au Covid-19, les prestations du risque emploi ont beaucoup augmenté en 2020. Après une baisse en 2021 et de nouveau en 2022, elles retrouvent un niveau presque identique à celui de 2019 (+3,6 % seulement entre 2019 et 2022).

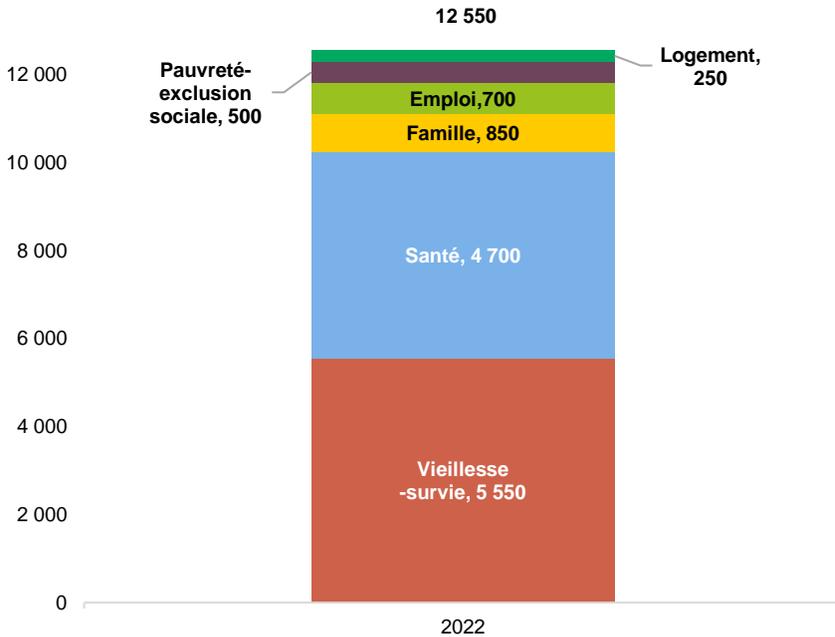
Les prestations de chômage partiel étant majoritairement financées par l'État, la place des administrations centrales dans le financement des prestations sociales a légèrement augmenté en 2020 mais retrouve, en 2022, une place proche de celle de 2019, soit 14 % du total des prestations (*graphique 4*).

¹ Par rapport à 2019, le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué de 1,6 % en 2022 (source : CNAF – DSER,

fichier Allstat FR6 [données définitives] au 31 décembre 2022).

Graphique 3 Prestations sociales par risque en moyenne par habitant pour l'année 2022

En euros

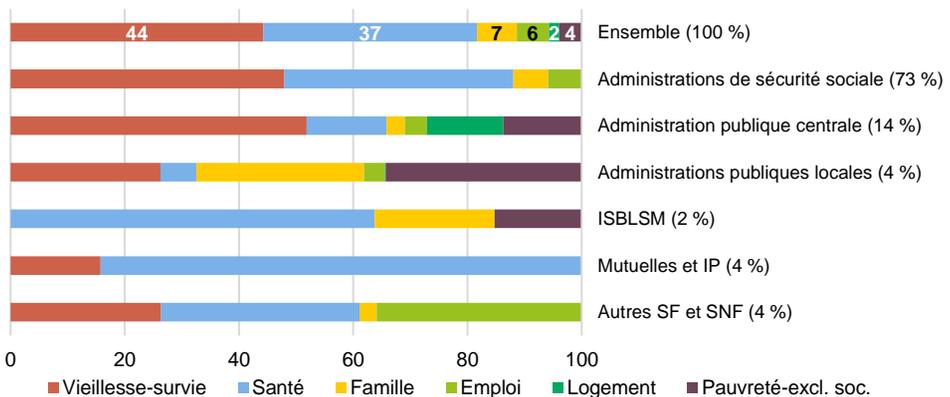


Lecture > En 2022, en France, rapporté à l'ensemble de la population, le montant des prestations sociales s'élève à 12 550 euros en moyenne par habitant, dont 5 550 euros au titre du risque vieillesse-survie.

Sources > DREES, CPS ; Insee, bilan démographique 2022.

Graphique 4 Répartition par risque des prestations sociales versées par les différents secteurs institutionnels, en 2022

Parts en %



ISBLSM : institutions sans but lucratif au service des ménages ; IP : institutions de prévoyance ; SF : sociétés financières ; SNF : sociétés non financières.

Lecture > En 2022, 44 % des prestations sociales sont relatives au risque vieillesse-survie. Cette part s'élève à 48 % pour les prestations versées par les administrations de sécurité sociale.

Source > DREES, CPS.

La croissance des prestations ne compense pas l'inflation

L'année 2022 est caractérisée par une inflation élevée : l'indice des prix à la consommation (IPC) est en hausse de 5,2 %. Si le total des prestations sociales augmente en 2022 (1,7 %), sa croissance reste donc inférieure à celle des prix. Pour l'ensemble des risques, à l'exception du risque famille, le montant des prestations décroît en volume (*tableau 2*). En particulier, malgré une forte

hausse en valeur, les prestations du risque vieillesse-survie diminuent en volume (-0,9 %). De plus, les baisses de prestation des risques emploi et pauvreté-exclusion sociale sont d'autant plus marquées en volume (respectivement 24,7 % et 9,3 % de baisse). L'augmentation des prix de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) étant inférieure à l'inflation enregistrée dans l'ensemble de l'économie en 2022 (+2,1 %), les prestations du sous-risque maladie restent en hausse en volume (+0,4 %).

Tableau 2 Prestations de protection sociale : évolutions en volume

Évolutions en %

	Évolution en valeur	Évolution en volume
Vieillesse-survie	4,3	-0,9
Famille	5,4	0,1
Emploi	-20,7	-24,7
Pauvreté-exclusion sociale	-4,5	-9,3
Logement	-1,8	-6,7
Maladie ¹	2,9	0,4
Invalidité-AT-MP	5,6	0,4

1. Les taux de croissance des prestations en espèces du sous-risque maladie sont corrigés de l'évolution des prix par l'indice des prix à la consommation (IPC), alors que ceux des prestations en nature du sous-risque maladie le sont par le taux de croissance des prix de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM).

Note > Le montant des prestations en volume en 2022 correspond au montant des prestations de 2022 exprimé en « euros de l'année 2021 ». Pour cela, les taux de croissance des prestations sont corrigés de l'évolution des prix mesurée à l'aide d'un indice de prix, l'IPC (indice des prix à la consommation) dans le cas présent, sauf pour les prestations du sous-risque maladie.

Lecture > En 2022, les prestations du risque vieillesse-survie ont augmenté de 4,3 % par rapport à 2021 en valeur, mais ont diminué en volume de 0,9 %.

Sources > DREES, CPS ; Insee, comptes nationaux ; DREES, comptes de la santé.

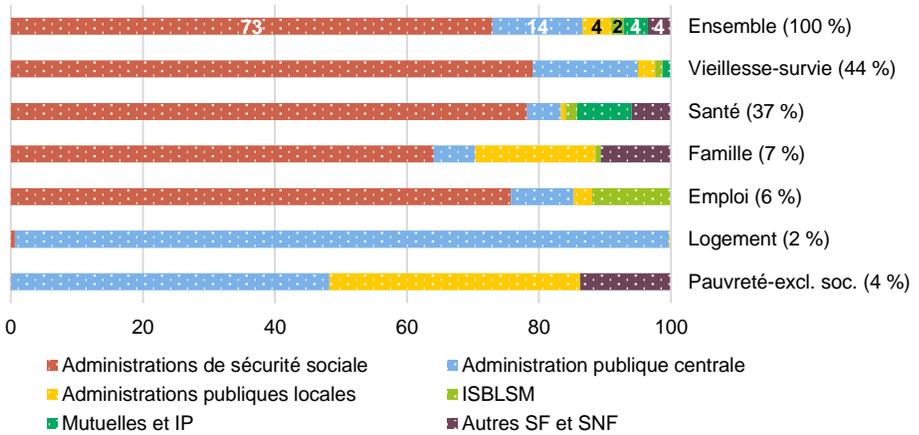
91 % des risques sociaux sont couverts par les administrations publiques

Une grande diversité d'organismes assurent la couverture des différents risques sociaux. Les administrations publiques couvrent 91 % des risques sociaux (*graphique 5*). Parmi elles, les administrations de sécurité sociale sont prépondérantes (73 % du total des prestations) et couvrent l'ensemble des risques, excepté les risques logement et pauvreté-exclusion sociale couverts principalement par les administrations publiques centrales et locales. Les administrations

publiques locales interviennent également à hauteur de 18 % des prestations du risque famille dans le cadre du financement des crèches ou de l'aide sociale à l'enfance. À ces acteurs publics s'ajoutent les organismes complémentaires (4 %), les sociétés non financières (2 %) et le secteur associatif (4 %). Les organismes complémentaires interviennent principalement dans le risque santé, alors que les sociétés non financières interviennent principalement dans le risque emploi. Le secteur associatif, quant à lui, représente 14 % des financements du risque pauvreté-exclusion sociale. ■

Graphique 5 Répartition par secteur institutionnel des prestations sociales, en 2022

Parts en %



Acronymes : voir graphique 4.

Lecture > En 2022, les administrations de sécurité sociale fournissent 79 % des prestations du risque vieillesse-survie.

Source > DREES, CPS

Pour en savoir plus

> **Insee** (2023). Les comptes de la Nation en 2022. Insee, *Insee Première*, 1904.

> **Arnaud, F., et al (dir.)** (2023). *Les dépenses de santé en 2022 – Édition 2023*. Paris, France : DREES coll. Panoramas de la DREES-Santé.